

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

C 88/103  
Objet

Garantie de la Ville de ROYAN  
d'un emprunt de 516.000 F  
contracté par le Centre  
Hospitalier de ROYAN auprès  
du Crédit Local de France  
(CAECL S.A.)

DATE DE CONVOCATION

29 AOUT 1988

DATE D'AFFICHAGE

29 AOUT 1988

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 31

UNANIMITE

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT

22 SEP 1988

APPLICATION N° 1988  
N° 2-3-1702

4

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT  
le HUIT SEPTEMBRE à 19 heures 15  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BENOIT -  
Mme BUCHET, Adjointe  
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU -  
CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes de GAYE - DEVIGNE - FONTAN -  
GAUDIN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -  
PAPEAU - POTENNEC - RIVES - ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT  
DAUZIDOU par M. BOUTET  
Mme LAFAYE par Mme BUCHET  
GEOFFROY par M. CANDAU  
REVOLAT par M. MARCONI  
THOMAS par Me TAP

Absents : M. MOST - Mme JEAN

Melle DEVIGNE a été élue Secrétaire

Monsieur ROUDOT quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur RIVES

Le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de ROYAN  
dans sa séance du 24 Août 1988 a décidé de souscrire auprès du  
Crédit Local de France un emprunt de 516.000 F ( cinq cent seize  
mille francs ) pour l'aménagement d'une nouvelle pharmacie trans-  
férée du pavillon Malakoff au rez-de-jardin des unités de soins  
normalisés (U.S.N.)

Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- montant : 516.000 F
- Durée : 15 ans
- Taux : Référencé sur le taux interbancaire de  
PARIS ( 8,44 % au 26 Juillet 1988 )  
L'annuité correspondante au taux du 26/07/88 =  
61.950,57 Francs

Il est proposé au Conseil Municipal, d'apporter la  
garantie de la Ville de ROYAN à ce prêt.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande du Centre Hospitalier de ROYAN
- Vu la décision du Conseil d'Administration du 24 Août 1988
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1er : La Ville de ROYAN accorde sa garantie au remboursement de l'emprunt de 516.000 F (cinq cent seize mille francs) contracté par le Centre Hospitalier de ROYAN pour financer l'aménagement d'une nouvelle pharmacie transférée du pavillon Malakoff au rez-de-jardin des unités de soins normalisés (U.S.N.) auprès du Crédit Local de France CAECL S.A.

ARTICLE 2 : Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation est autorisé à signer le contrat à intervenir entre le Centre Hospitalier de ROYAN et le Crédit Local de France.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre MM. les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,



Handwritten signature or mark consisting of a checkmark and a large, stylized flourish.